N° 2020-160

#### REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS ARRONDISSEMENT DU RAINCY CANTON DE SEVRAN VILLE DE VILLEPINTE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

### SEANCE DU 12 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 12 Décembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

#### Sont présents : 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à Mme VERTÉ puis arrivée au point n° 2020-162), M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-175 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Absents ayant donné procuration: 3

M. XOSANAVONGSA Mme TEIXEIRA M. LE NEINDRE qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU qui a donné pouvoir à Mme VACHER qui a donné pouvoir à Mme PERRON

#### Absents: 2

#### M. GALIN, Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme PERRON est désignée pour remplir cette fonction.

#### OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Approbation de la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant adhésion de la Commune de BIEVRES (91).

Délibération n° 2020-160

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18,

Vu le courrier de la Commune de Bièvres en date du 21 septembre 2020, Vu le rapport ci-annexé,

Vu la convention de concession pour le Service Public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour une période de trente ans,

Vu la convention de concession pour le Service Public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une période de trente ans,

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 08 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Bièvres (91) d'adhérer au SIGEIF au titre des compétences d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Considérant que la délibération n° 20-55 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 12 octobre 2020 autorise l'adhésion de la Commune de Bièvres (91),

Après avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur BEAUDEAU,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

#### DECIDE

Article unique:

D'approuver la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France autorisant l'adhésion de la Commune de Bièvres (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du Service Public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 12 Décembre 2020

Le Maire, Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

> DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET AMENAGEMENT Service Pôle Administratif des Services Techniques

## RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-160

## Conseil Municipal du 12 Décembre 2020

RAPPORTEUR:

Monsieur BEAUDEAU

#### OBJET: I - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

5 - Approbation de la délibération du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant adhésion de la Commune de BIEVRES (91).

Par courrier en date du 21 Septembre 2020, la Commune de Bièvres (91) a fait part, au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), de son intention d'y adhérer au titre des compétences suivantes :

- autorité organisatrice du Service Public de distribution de gaz,
- autorité organisatrice du Service Public de distribution de l'électricité,
- infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le Comité d'Administration du SIGEIF a ainsi autorisé cette adhésion par la délibération n° 20-55 en date du 12 octobre 2020.

#### CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la Commune de BIEVRES (91).

Avis du Bureau Municipal du 02 décembre 2020.